

COMPTE RENDU**COMITE HYGIENE ET SECURITE DU 16 OCTOBRE 2014**

Des représentants du personnel FO, Solidaires, CGT et CFDT étaient présents.

M. MILLE, nouveau Directeur du pôle Ressources Humaines de la DRFiP, a assuré la présidence de la réunion.

1. Suivi du relevé de décisions du 3 juillet 2014

Une visite du CHS-CT à la trésorerie de La Guerche va être programmée avant la fin de l'année.

Les représentants du personnel ont demandé des avancées sur le relogement du bureau des douanes de Lorient qui ne dispose pas aujourd'hui de salle de réunion.

FO a demandé des réponses à ses questions posées au CTL du 30 septembre : la Direction attend toujours des précisions sur l'évolution annoncée de la doctrine de déploiement des doubles écrans. (rappel: l'objectif serait (enfin !) d'installer des écrans de même taille et de même résolution) .

FO a rappelé aussi que les agents demandent également une assistance plus suivie de l'ESI pour l'adaptation de leurs micros.

Nous revendiquons que la Direction Générale crée et pourvoie les emplois permettant aux collègues informaticiens de travailler dans de bonnes conditions et de pouvoir donc mieux satisfaire les demandes d'assistance et de réinstallation des collègues.

Les représentants du personnel ont déposé un vœu unanime exigeant le remplacement de l'infirmière d'Ille et Vilaine partie à la retraite .

L'absence de représentant de l'Administration de la DIRCOFI a été à nouveau dénoncée par les représentants du personnel.

FO a demandé une restitution en CHS-CT de la réunion des différents services Ressources Humaines, en date du 7 octobre, sur les modalités d'accueil des agents après arrêt maladie prolongé.

Les représentants du personnel ont demandé que l'administration rédige des comptes rendus exhaustifs des CHS-CT. La direction répond qu'elle manque de temps... Elle ajoute même consacrer un temps "disproportionné" – eu égard ses moyens- à la rédaction de procès-verbaux des CTL !!

2. Restitution de l'étude ergonomique du CSGR

L'étude avait trois axes :

1/ La mise en place d'un planning permettant de dissocier par bureau les plages d'accueil téléphonique et de gestion des dossiers est positif.

2/ L'équipement en casques : l'avis des agents est partagé ; certains optent pour le casque avec deux oreillettes, d'autres pour le casque avec une oreillette, d'autres enfin travaillent sans casque.

Si la qualité d'écoute avec casques est bonne, les casques à oreillette unique n'ont pas de décroché automatique. Le but recherché des casques (entendre mieux mais aussi parler moins fort grâce au micro) n'est pas forcément atteint.

FO a signalé des maux de tête, des acouphènes chez certains agents et les encourage à consulter le médecin de prévention et des spécialistes pour faire connaître les conséquences de cette organisation du travail sur la santé.

3/ Les agents demandent une diminution des appels « à la source ». L'information doit être diffusée par voie de presse, Le site Internet ne va pas être revu début 2017.

FO a relevé que beaucoup de retraités n'ont pas d'accès Internet, que l'accueil téléphonique est leur seul lien avec le CGSR.

Pour le syndicat, l'étude ergonomique ne doit pas exonérer l'Administration de répondre à la revendication essentielle des agents : la réduction de la durée des vacations -3h30, c'est beaucoup trop-, d'autant que certains interlocuteurs sont agressifs (sur les sujets de fiscalisation de majoration enfant et de gel du montant des pensions par exemple). L'organisation du travail en plate-forme est déqualifiante. Par ailleurs, FO revendique que les deux agents mutés au 1^{er} mars 2015 soient remplacés.

3. Avis du CHS-CT sur le Programme Annuel de Prévention INSEE : 6 réunions ont été organisées sur les risques professionnels. Cependant, tous les agents n'y ont pas assisté, car les enquêteurs sont éparpillés et il n'est pas facile de mettre en place une étude sur ce sujet. Les outils utilisés sont de plus en plus complexes. Le Directeur explique qu'il réaffecte les agents sur les priorités, qu'il recherche l'efficacité. Il en résulte un stress croissant chez les agents. Une visite de site est envisagée prochainement par le CHS CT

4. Présentation du groupe de travail de Brest (douanes) et Saint Malo (DRFiP)

1/ BREST

Le rapport rappelle le document ISST de 2011. Les agents demandent que les vitres de cloisonnement soient réinstallées à l'accueil pour isolation phonique et thermique.

Certaines lampes de bureau sont inadaptées. Elles ont été retirées dans certaines brigades. L'une est tombée sur le pied d'un collègue. Par ailleurs, il est urgent d'effectuer une mise aux normes des installations électriques (prises défectueuses). Le devis est reçu mais les travaux seront réalisés en 2015.

2/ SAINT MALO

L'installation semble favorable pour l'ensemble des agents. Cependant, il reste quelques points noirs.

Le CSPF, centre foncier, le SIP Saint Malo Nord. Des préconisations de solutions sont attendues. Le médecin de prévention doit remettre son rapport de visite. FO insistera sur le sujet du cloisonnement au CDIF.

5. Actualité : Actes d'incivilités liés au contexte actuel :

Les actes d'incivilité doivent être retracés dans des "fiches de signalement". FO vous encourage à les remplir et à informer les correspondants FO sur vos sites ou les représentants FO en CHS-CT et CTL, pour faire connaître la situation de tension dans beaucoup de sites des Finances publiques.

Certains collègues se disent dissuadés par leur hiérarchie de faire des fiches de signalement. Les assistants de prévention ne reçoivent pas de fiche de signalement de la TCA, ni de la DIRCOFI où les agents sont pourtant exposés aux actes d'incivilité.

Par ailleurs, il va être rappelé que les fiches de signalement doivent être transmises directement aux services ressources humaines mais parvenir aussi aux assistants de prévention.

Les fiches de signalement sont traitées directement par la direction. En cas de récurrence, l'administration concernée demande que l'auteur d'acte d'incivilité soit convoqué par le procureur.

Aux douanes, l'usage de la fiche de signalement est très récent (mai 2014). Il existe des fiches "précurseurs", "incidents" et "accidents". Une moyenne de 40 fiches par an est recensée (environ, 15 précurseurs, 10 incidents, 15 accidents). Certains cas sont traités en interne.

Une enquête a été effectuée sur les badgeages au CFP de Saint Malo pour la journée du 23 septembre (manifestation agriculteurs, voir notre pv du CTL du 30 septembre). Il a été expliqué que la Direction du site n'a pas donné consigne de partir et que sept personnes seraient parties plus tôt que d'habitude. Dans ces conditions, la direction refuse toujours de neutraliser les compteurs "négatifs" des collègues pour cette journée.

Nous insisterons encore sur ce sujet via le syndicat national, car ne pas accéder à cette revendication reviendrait encore une fois à mépriser les "ressources humaines". Le Directeur a déclaré pendant le CTL du 30 septembre qu'il a toujours défendu les fonctionnaires lorsqu'ils sont attaqués, il a l'occasion de le montrer !

Enfin, FO a souligné que la direction ne doit pas s'exonérer d'agir contre les sources d'une partie des incivilités, à savoir la législation et l'organisation en perpétuel changement (pour orchestrer l'austérité croissante), et les sous-effectifs (à la TCA, le traitement plus rapide des dossiers générerait une diminution du nombre d'appels téléphoniques difficiles).

6. Compte rendu du Groupe de travail CHS-CT du 2 Octobre

En prévision du déplacement du SPF de Fougères, l'assistant de prévention se déplacera au SPF de Fougères. Une réunion des SPF de Fougères et RENNES 2 se déroulera en novembre prochain.

FO a rappelé son opposition à tout regroupement de service. Ces restructurations fragilisent le centre des Finances publiques perdant des missions et donc des agents; elles dégradent l'accueil de proximité des usagers.

FO a fait remarquer que le dossier avance à marche forcée, que le calendrier ne permet pas les consultations nécessaires. L'administration répond qu'elle "laisse la question ouverte" !!

7. Enquêtes

Une enquête est prévue le 14 novembre concernant l'accident sur le transpalette.

8. Bilan sur les crédits et votes de financements :

Les représentants du personnel ont refusé le financement (23 000€) par le CHS-CT de 140 sièges pour le site de Rennes Magenta, considérant que le financement de cette opération ne relève pas du CHS-CT, mais de l'Administration.

Les représentants du personnel ont voté les crédits pour :

- l'acquisition de défibrillateurs (fixes pour les bureaux et portables pour les véhicules) dans les services des douanes de Brest, assortie de formation des agents à l'utilisation de ce matériel. Acquisition de 3 extracteurs sanitaires,
- un stock de petit matériel pour adaptation de postes pour les médecins de prévention,
- l'éclairage extérieur des sites de Fougères et Vitry,
- des formations CHS-CT,
- le remplacement des extincteurs de plus de dix ans à la DRFiP,
- l'achat de matériels pour les locaux infirmerie (accord de principe pour besoins à voir).

En fin de CHS-CT, FO a soulevé deux questions:

1/ Formations Risques Psycho-Sociaux: la Direction a informé qu'un module de formation est en cours d'élaboration, qui sera accessible à tous les agents. Nous serons vigilants sur la mise en place au plus vite de ces formations.

2/ Décret du 5 octobre 2014 sur contrôle des arrêts maladie des fonctionnaires : FO demande l'abrogation du texte qui prévoit de sanctionner financièrement les agents qui ne transmettraient pas leur arrêt-maladie dans les deux jours. Ce dispositif, comme le jour de carence, stigmatise les médecins et les agents malades. Les syndicats ont émis les votes suivants sur ce décret: contre : FO, CGT, CGC // Abstention : CFDT, Solidaires, UNSA, CFTC.

Enfin, les représentantes FO DGFIP au CHS-CT vous rappellent que vous pouvez toujours remplir les fiches de signalement et registre hygiène et sécurité via: ulyse35 -les agents –conditions de vie au travail –les outils. Ces documents doivent être transmis au CHS-CT via vos chefs de service ou de poste. N'oubliez pas de demander conseil au syndicat si besoin et de transmettre simultanément copie au syndicat.

Grâce à ces démarches, l'Administration ne pourra pas dire qu'elle ne savait pas !!

Conclusion :

Le 4 décembre en votant FO DGFIP, dites que ça ne peut plus le faire !

Le 4 décembre en votant FO DGFIP, votez priorité aux agents !

Le 4 décembre, en votant FO DGFIP, votez priorité à la santé des agents !

Le 4 décembre en votant FO DGFIP, votez non au pacte de responsabilité !



BULLETIN d'ADHESION NOM : . Prénom : .

Grade : Indice . Quotité de travail :

Affectation : .

Déclare vouloir adhérer au Syndicat **Force Ouvrière** des Finances Publiques, section d'Ille et Vilaine . (fo.drifip35@finances.gouv.fr)

Fait à

CELUI QUI NE REVENDIQUE PAS A DEJA PERDU !

LE 4 DECEMBRE, VOTEZ FO DGFIP